

Message no 118 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Trafic et télécommunications – Edilité – Service de la voirie – Remplacement de la balayeuse S3 Boschung de 2008 – Crédit d'investissement de 105 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 118 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 105 000 francs destiné au remplacement de la balayeuse.

Contexte de la requête

La mise en service de la balayeuse (Boschung S3) remonte à 2008. Cet engin comptabilise plus de 5000 heures et montre quelques signes de vieillesse. Elle est en effet souvent victime d'avaries, ce qui engendre des frais d'entretien considérables. Son remplacement a été prévu dans la planification financière de 2021.

Bien que le modèle actuel soit encore sur le marché, le Service de la voirie a saisi l'opportunité de tester deux autres types de véhicule: un premier modèle, à moteur thermique, et un second, à propulsion 100% électrique. Ces tests ont été réalisés les 8 et 9 juillet 2020 comme annoncé en séance du Conseil général du 24 juin 2020.

Ces machines au châssis identique se sont révélées maniables et bien adaptées aux besoins du Service. Comparativement à la machine actuelle, ces nouveaux modèles sont plus étroits de 14 cm, moins onéreux à l'achat et à l'entretien et moins gourmands en termes de consommation. Lors des essais, les deux modèles de propulsion ont été mis à contribution dans les endroits les plus pentus de la commune tels que la montée du château, la Bria, le Chaussin, l'Oustand ou encore la montée du Lac des Joncs, ceci en présence du technicien-démonstrateur de l'entreprise.

Ces essais ont conclu sur le constat que le modèle de balayeuse à moteur thermique correspondait en tout point aux attentes du Service au contraire du modèle électrique qui s'est révélé inadapté à la topographie communale. En effet, malgré la très bonne autonomie de ses batteries, le système d'avancement de ce véhicule a montré des signes de faiblesse. Lors de balayages en descente, une vitesse minimale de 3 km/h devait être maintenue avec un régulateur de vitesse (tempomat) engagé et lors de montées, sitôt que la déclivité devenait importante, les moteurs d'avancements surchauffaient et activaient l'option de mise en sécurité. De plus, il était impossible de faire repartir le véhicule lors de fortes déclivités ascendantes (montée du Château et de la route de la Bria, par exemple).

Le prix de la balayeuse thermique testée, selon l'offre du mois de septembre 2020, s'élève à 105 000 francs et celui du modèle électrique à 215 000 francs. La reprise de l'ancienne balayeuse Boschung S3 est estimée pour l'été 2021 à environ 20 000 francs, dans un état identique.

Sur le plan opérationnel, et à la suite des conseils du technicien-démonstrateur, le Conseil communal a opté pour le modèle thermique, étant donné que le modèle électrique ne répond pas aux besoins.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de renouveler le parc de véhicules du Service de la voirie, en faisant l'acquisition d'une balayeuse en remplacement de l'actuelle Boschung S3 de 2008.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.118.620/5060.00

Coût total estimé Fr. 105'000.00

Coût total estimé à la charge de la Commune **Fr. 105'000.00**

À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2021 sous rubrique 990.4820.05 et amorti simultanément par la rubrique 990.3320.61.

Estimation des charges

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation, puisqu'il s'agit d'un remplacement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 105 000 francs destiné à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse en remplacement de la Boschung S3.

Châtel-St-Denis, octobre 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté

Tableau récapitulatif de la réserve « véhicules »

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- le Message no 118 du Conseil communal, du 20 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 105 000 francs destiné à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse en remplacement de la Boschung S3.

Article 2

Cet achat sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » et amorti simultanément.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Ville de Châtel-St-Denis

Evolution réserve véhicules rubrique passif du bilan - 28200.09

Date	Libellé	Bilan - passif rubrique comptable	Compte des investissements rubriques comptables	Compte de fonctionnement rubriques comotables		Messages no	Décision du conseil général	Montants
				amortissement	Prélèvement réserve			
01.01.2019	Solde à nouveau selon bilan	28200.09						fr. 666'062.25
31.12.2019	Prélèvement pour financement remplacement véhicule pony 1561 pour le service voirie		2018.059.620	990.3320.48	990.4820.05	59	voté le 12.12.2018	fr. -119'567.15
31.12.2019	Prélèvement pour financement acquisition bus pour le service de la voirie		2018.060.620	990.3320.49	990.4820.05	60	voté le 12.12.2018	fr. -38'490.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement acquisition d'un débardeur broyeur pour le service des forêts		2018.065.810	990.3320.50	990.4820.05	65	voté le 12.12.2018	fr. -85'937.10
31.12.2019	Prélèvement pour financement remplacement véhicule type "Doblo" service des bâtiments		2018.066.9420	990.3320.51	990.4820.05	66	voté le 12.12.2018	fr. -40'752.80
31.12.2019	Solde selon comptes 2020	28200.09						fr. 381'315.20
01.01.2020	Solde à nouveau selon comptes 2020	28200.09						fr. 381'315.20
31.12.2020	Prélèvement pour financement véhicule logistique pour le service police du feu communale (centre de renfort) report amortissement dépense en 2020		2018.055.1410	990.3320.44	990.4820.05	55	voté le 12.12.2018	fr. -42'000.00
31.12.2020	Prélèvement pour financement remplacement pelle mécanique service voirie		2019.080.620	990.3320.54	990.4820.05	80	voté le 11.12.2019	fr. -63'000.00
31.12.2020	Prélèvement pour financement achat nouveau véhicule service des eaux		2019.082.700	990.3320.55	990.4820.05	82	voté le 11.12.2019	fr. -40'000.00
31.12.2020	Prélèvement pour financement acquisition d'un agrégat de désherbage		2020.096.620	990.3320.56	990.4820.05	97	voté le 03.06.2020	fr. -32'650.00
31.12.2020	Solde calculé	28200.09						fr. 203'665.20
01.01.2021	Solde à nouveau calculé	28200.09						fr. 203'665.20
31.12.2021	Prélèvement pour financement remplacement balayeuse		2020.118.620	990.3320.61	990.4820.05	118	à voter le 9.12.2020	fr. -105'000.00
31.12.2021	Prélèvement pour financement remplacement jeep service des forêts		2020.121.810	990.3320.59	990.4820.05	122	à voter le 9.12.2020	fr. -50'000.00
31.12.2020	Solde calculé	28200.09						fr. 48'665.20

Etabli le 16.10.2020 par Chantal Vasta